

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING COMMUNAL
RUE GHESQUIERE (parcelles AP-1246 et AP-928)**

Le Maire de la commune de Fresnes-sur-Escaut

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Considérant que le stationnement sur le parking situé rue Henri Ghesquière (entre les numéros de voirie 5 et 15 - parcelles cadastrées section AP numéros 928 et 1246) doit être interdit dans le cadre d'un projet immobilier ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} juin 2024 à 9H00, le stationnement de tous véhicules est interdit sur le parking communal rue Ghesquière (entre les numéros de voirie 5 et 15 - parcelles cadastrées section AP numéros 928 et 1246).

ARTICLE 2 : L'interdiction de stationner doit être matérialisée par la commune de Fresnes-sur-Escaut par tous les moyens nécessaires (barriérage, panneaux). Cette interdiction devra être conforme aux dispositions réglementaires et rester visible à toute heure du jour et de la nuit.

ARTICLE 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Maire de Fresnes-sur-Escaut certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif de Lille peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de circonscription de Police de Condé-sur-l'Escaut ;
 - Monsieur l'adjoint au Maire chargé de la sécurité et de la tranquillité publique ;
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fresnes-sur-Escaut, le 24 mai 2024,
Pour Madame le Maire,
L'adjoint délégué Travaux / Urbanisme,
José HENRARD.